

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/183 *sf*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 novembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Ménéghin-Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Thibaud Bécourt, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : Angeline Guillen, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Danielle Montagnon à Françoise Streit.

Votants : 34 Pour : 34 (sortie de Christian Roux et de Pierre Suzzarini pendant le vote)

OBJET : SEMINAIRE DRAC – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT DE SABINE CAMPREDON ET DE PIERRE SUZZARINI

La Communauté de Communes du Trièves entreprend la préparation d'un nouveau Projet culturel de territoire avec un objectif d'adoption de celui-ci avant la fin du mandat en cours. Dans ce cadre l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC) propose aux collectivités un cycle régional « Vers des Projets culturels de territoire » sous la forme de trois séminaires de formation et d'échange de pratiques.

Ces séminaires ont lieu les 13 et 14 novembre 2023, 11 et 12 décembre 2023, et à l'automne 2024, au centre culturel de rencontre de Goutelas, à Marcoux (Loire). Ils sont ouverts aux élus et techniciens des collectivités concernées. La DRAC finance les formations elles-mêmes ; l'hébergement, la restauration et les déplacements restant à la charge des collectivités.

La DRAC demande qu'au moins deux élus soient représentés par collectivité. Pour la CCT, M. Pierre Suzzarini, vice-président délégué, et Mme Sabine Campredon, conseillère communautaire, ont prévu de participer.

Il est proposé au Conseil d'accorder le remboursement des frais d'hébergement (une nuit) et de restauration (deux repas) de M. Pierre Suzzarini et de Mme Sabine Campredon sur la base des frais réels engagés, soit, en estimation :

- 80,50 euros à Mme Sabine Campredon pour le séminaire du 13-14 novembre
- 105 euros à M. Pierre Suzzarini pour le séminaire du 11-12 décembre.

La différence de prix s'explique par une différence de lieu d'hébergement (disponibilité différente selon les dates).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le remboursement aux intéressés des frais d'hébergement et des frais de déplacement sur la base des frais réels engagés soit, en estimation 80.50€ pour Mme

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 038-200030658-20231113-2023_183-DE

S²LO

Sabine Campredon pour le séminaire du 13-14 novembre
Suzzarini pour le séminaire du 11-12 décembre 2023

- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clerles, le 13 novembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/11/23 et de sa publication le 23/11/23